

Canada Gazette



Gazette du Canada

Part I

Partie I

OTTAWA, SATURDAY, DECEMBER 25, 2010

OTTAWA, LE SAMEDI 25 DÉCEMBRE 2010

NOTICE TO READERS

The *Canada Gazette* is published under authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- Part I Material required by federal statute or regulation to be published in the *Canada Gazette* other than items identified for Part II and Part III below — Published every Saturday
- Part II Statutory Instruments (Regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published January 6, 2010, and at least every second Wednesday thereafter
- Part III Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after Royal Assent

The *Canada Gazette* is available in most public libraries for consultation.

To subscribe to, or obtain copies of, the *Canada Gazette*, contact bookstores selling government publications as listed in the telephone directory or write to Publishing and Depository Services, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

The *Canada Gazette* is also available free of charge on the Internet at <http://gazette.gc.ca>. It is accessible in Portable Document Format (PDF) and in HyperText Mark-up Language (HTML) as the alternate format. The on-line PDF format of Part I, Part II and Part III is official since April 1, 2003, and is published simultaneously with the printed copy.

For information regarding reproduction rights, please contact Public Works and Government Services Canada, by telephone at 613-996-6886 or by email at droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

AVIS AU LECTEUR

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- Partie I Textes devant être publiés dans la *Gazette du Canada* conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères de la Partie II et de la Partie III — Publiée le samedi
- Partie II Textes réglementaires (Règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée le 6 janvier 2010 et au moins tous les deux mercredis par la suite
- Partie III Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale

On peut consulter la *Gazette du Canada* dans la plupart des bibliothèques publiques.

On peut s'abonner à la *Gazette du Canada* ou en obtenir des exemplaires en s'adressant aux agents libraires associés énumérés dans l'annuaire téléphonique ou en s'adressant aux Éditions et Services de dépôt, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

La *Gazette du Canada* est aussi offerte gratuitement sur Internet au <http://gazette.gc.ca>. La publication y est accessible en format de document portable (PDF) et en langage hypertexte (HTML) comme média substitut. Le format PDF en direct de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III est officiel depuis le 1^{er} avril 2003 et est publié en même temps que la copie imprimée.

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, par téléphone au 613-996-6886 ou par courriel à l'adresse droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

<i>Canada Gazette</i>	<i>Part I</i>	<i>Part II</i>	<i>Part III</i>
Yearly subscription			
Canada	\$135.00	\$67.50	\$28.50
Outside Canada	US\$135.00	US\$67.50	US\$28.50
Per copy			
Canada	\$2.95	\$3.50	\$4.50
Outside Canada	US\$2.95	US\$3.50	US\$4.50

<i>Gazette du Canada</i>	<i>Partie I</i>	<i>Partie II</i>	<i>Partie III</i>
Abonnement annuel			
Canada	135,00 \$	67,50 \$	28,50 \$
Extérieur du Canada	135,00 \$US	67,50 \$US	28,50 \$US
Exemplaire			
Canada	2,95 \$	3,50 \$	4,50 \$
Extérieur du Canada	2,95 \$US	3,50 \$US	4,50 \$US

PARKS CANADA AGENCY**SPECIES AT RISK ACT***Description of critical habitat of Haller's Apple Moss in Jasper National Park of Canada*

The Haller's Apple Moss (*Bartramia halleriana*) is a species listed on Schedule 1 to the *Species at Risk Act* as threatened. Critical habitat for Haller's Apple Moss is identified within the final Recovery Strategy for the Haller's Apple Moss (*Bartramia halleriana*) in Canada.

Notice is hereby given that, pursuant to subsection 58(2) of the *Species at Risk Act*, critical habitat of Haller's Apple Moss in Jasper National Park of Canada is described as the habitat known to be occupied by the species plus the adjacent habitat areas that are required to maintain the microclimate conditions needed to support the population's persistence (usually extending approximately 100 m from the population), within the following two sites, save and except areas where the required habitat attributes are not located and existing infrastructure that will persist on the landscape (e.g. roads, railways, buildings). Parcel numbers are based on the unique Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) species identification number for Haller's Apple Moss (689), and critical habitat parcel number. All coordinates below refer to the North American Datum of 1983, UTM Zone 11. Further details regarding Haller's Apple Moss critical habitat (including maps) can be found at the Species at Risk Public Registry Web site.

Within the identified geographical boundaries, the biophysical attributes of critical habitat include the following: non-calcareous talus deposits, bedrock outcrops, or cliffs with crevices and ledges; closed canopy forest cover and understory vegetation that maintains the cool, moist microclimate; and seepages.

Parcel 689_1 (Jasper West Gate, Cairn 5S Sub-population)

Being all that parcel of land, and lying within the southwest quarter of Section 24, Township 45, Range 4, West of the 6th Meridian,

Commencing at a point at Northing 5861270 metres and Easting 401890 metres;

Thence, 126° in a straight line to a point at Northing 5860793 metres and Easting 402546 metres;

Thence, 216° in a straight line to a point at Northing 5860562 metres and Easting 402377 metres;

Thence, 305° in a straight line to a point at Northing 5860633 metres and Easting 402280 metres;

AGENCE PARCS CANADA**LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL***Description de l'habitat essentiel de la bartramie de Haller dans le parc national Jasper du Canada*

La bartramie de Haller (*Bartramia halleriana*) est une espèce inscrite à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* à titre d'espèce menacée. L'habitat essentiel de la bartramie de Haller est décrit dans le programme de rétablissement de la bartramie de Haller (*Bartramia halleriana*) au Canada.

Avis est donné, conformément au paragraphe 58(2) de la *Loi sur les espèces en péril*, que l'habitat essentiel de la bartramie de Haller dans le parc national Jasper du Canada comprend l'habitat réputé être occupé par l'espèce en plus des aires d'habitat adjacentes nécessaires pour maintenir les conditions microclimatiques essentielles à la survie à long terme de la population (en général un rayon d'environ 100 m autour de celle-ci) à l'intérieur des deux sites mentionnés ci-après, à l'exception des secteurs qui ne possèdent pas les éléments définitoires de l'habitat essentiel, et des infrastructures permanentes (par exemple les routes, les voies ferrées et les bâtiments). Les numéros des parcelles sont composés du numéro d'identification spécifique utilisé par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) pour la bartramie de Haller (689) et d'un numéro de parcelle d'habitat essentiel. Toutes les coordonnées ci-dessous correspondent à la zone 11 du Système de référence nord-américain de 1983. Pour plus de détails sur l'habitat essentiel de la bartramie de Haller (y compris des cartes), consultez le site Web du Registre public des espèces en péril.

À l'intérieur des zones désignées, l'habitat essentiel présente les caractéristiques biophysiques suivantes : talus d'éboulis, affleurements ou escarpements de roche non calcaire avec anfractuosités et saillies; couvert forestier fermé et sous-étage maintenant un microclimat frais et humide au sol; et suintements.

Parcelle 689_1 (Entrée ouest du parc national Jasper, sous-population du cairn 5S)

Toute la parcelle située dans le quadrant sud-ouest de la section 24, canton 45, rang 4, à l'ouest du 6^e méridien,

Commençant à un point ayant une ordonnée de 5861270 mètres et une abscisse de 401890 mètres;

De là, 126° en ligne droite jusqu'à un point ayant une ordonnée de 5860793 mètres et une abscisse de 402546 mètres;

De là, 216° en ligne droite jusqu'à un point ayant une ordonnée de 5860562 mètres et une abscisse de 402377 mètres;

De là, 305° en ligne droite jusqu'à un point ayant une ordonnée de 5860633 mètres et une abscisse de 402280 mètres;

Thence, 339° in a straight line to a point at Northing 5860677 metres and Easting 402264 metres;

Thence, 304° in a straight line to a point at Northing 5861038 metres and Easting 401721 metres;

Thence, 36° in a straight line to the point of commencement.

Parcel 689_1 (Jasper West Gate, Portal Lake Sub-population)

Being all that parcel of land, and lying within the southwest quarter of Section 24, Township 45, Range 4, West of the 6th Meridian,

Commencing at a point at Northing 5860364 metres and Easting 402385 metres;

Thence, 117° in a straight line to a point at Northing 5860242 metres and Easting 402624 metres;

Thence, 207° in a straight line to a point at Northing 5860058 metres and Easting 402530 metres;

Thence, 297° in a straight line to a point at Northing 5860079 metres and Easting 402488 metres;

Thence, 340° in a straight line to the point of commencement.

Parcel 689_2 (Meadow Creek)

Being all that parcel of land, and lying within the southwest quarter of Section 10, Township 45, Range 2, West of the 6th Meridian,

Commencing at a point at Northing 5857557 metres and Easting 419331 metres;

Thence, 99° in a straight line to a point at Northing 5857524 metres and Easting 419528 metres;

Thence, 189° in a straight line to a point at Northing 5857327 metres and Easting 419495 metres;

Thence, 279° in a straight line to a point at Northing 5857360 metres and Easting 419298 metres;

Thence, 9° in a straight line to the point of commencement.

December 13, 2010

GREG FENTON
*Superintendent
Jasper Field Unit*

[52-1-o]

De là, 339° en ligne droite jusqu'à un point ayant une ordonnée de 5860677 mètres et une abscisse de 402264 mètres;

De là, 304° en ligne droite jusqu'à un point ayant une ordonnée de 5861038 mètres et une abscisse de 401721 mètres;

De là, 36° en ligne droite jusqu'au point de départ.

Parcelle 689_1 (Entrée ouest du parc national Jasper, sous-population du lac Portal)

Toute la parcelle située dans le quadrant sud-ouest de la section 24, canton 45, rang 4, à l'ouest du 6^e méridien,

Comménçant à un point ayant une ordonnée de 5860364 mètres et une abscisse de 402385 mètres;

De là, 117° en ligne droite jusqu'à un point ayant une ordonnée de 5860242 mètres et une abscisse de 402624 mètres;

De là, 207° en ligne droite jusqu'à un point ayant une ordonnée de 5860058 mètres et une abscisse de 402530 mètres;

De là, 297° en ligne droite jusqu'à un point ayant une ordonnée de 5860079 mètres et une abscisse de 402488 mètres;

De là, 340° en ligne droite jusqu'au point de départ.

Parcelle 689_2 (Ruisseau Meadow)

Toute la parcelle située dans le quadrant sud-ouest de la section 10, canton 45, rang 2, à l'ouest du 6^e méridien,

Comménçant à un point ayant une ordonnée de 5857557 mètres et une abscisse de 419331 mètres;

De là, 99° en ligne droite jusqu'à un point ayant une ordonnée de 5857524 mètres et une abscisse de 419528 mètres;

De là, 189° en ligne droite jusqu'à un point ayant une ordonnée de 5857327 mètres et une abscisse de 419495 mètres;

De là, 279° en ligne droite jusqu'à un point ayant une ordonnée de 5857360 mètres et une abscisse de 419298 mètres;

De là, 9° en ligne droite jusqu'au point de départ.

Le 13 décembre 2010

*Le directeur
Unité de gestion de Jasper*
GREG FENTON

[52-1-o]